Arrêté préfectoral n°2017-1522 du 15 décembre 2017 portant autorisation unique concernant la déviation de Saint-Flour

ANNEXE 10 – Planning du suivi environnemental en phase d'exploitation

Planning prévisionnel de suivi de l'efficacité des mesures de réduction et compensation

Point de contrôle	**Fréquence / durée**	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Suivi du fonctionnement des bassins de gestion des eaux pluviales	A chaque évènement pluvieux notable	continu																			
Suivi de la colonisation par la faune savage des bassins de gestion des eaux pluviales	4 fois par an les 3 premières années puis à 10 et 15 ans	4 fois	4 fois	4 fois							4 fois					4 fois					
Suivi de la fréquentation des hibernacula et gites à chiroptères	4 fois par an les 3 premières années puis à 10 et 15 ans	4 fois	4 fois	4 fois							4 fois					4 fois					
Suivi des zones humides et boisements des sites de mesures compensatoires	Annuel pendant les 5 premières années puis à 10 et 15 ans	1 fois	1 fois	1 fois	1 fois	1 fois					1 fois					1 fois					
Suivi de l'impact sur les populations et la nidification des milans	Annuel pendant les 3 premières années puis à 10, 15 et 20 ans	1 fois	1 fois	1 fois							1 fois					1 fois					1 fois
Suivi des populations de gagée et lis actuelles et transplantées	Annuel les 3 premières années en 2 campagnes en bonne saison	2 campagnes	2 campagnes	2 campagnes																	
Suivi des espèces exotiques envahissantes	3 fois par an les 3 premières années	3 fois	3 fois	3 fois																	
Suivi des passages à faune	3 fois par an les 3 premières années	3 fois	3 fois	3 fois																	
Suivi de la mortalité sur l'infrastructure	3 premières années	Continu																			